

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

SÉANCE du 1<sup>er</sup> mars 2024

N° 02 / 2024

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars, à vingt heures trente, le conseil  
Présents : 11 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 4 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 4 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Votants : 15  
**Présents :** M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul  
CHALVET, Mme Martine BERTRAND, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M.  
Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-  
DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Daniel MALLET et  
M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.  
**Absents excusés :** M. Jean-Paul BERTHET, M. Guillaume CASTEL, Mme Angélique GERBERT et M.  
Romain MALLET, conseillers municipaux.  
**Pouvoir :** Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à Alain ANDRIEUX.  
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Angélique GERBERT donne pouvoir à Martine BERTRAND.  
Romain MALLET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.  
**Secrétaire de séance :** Bernadette ALBARET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 mars 2024  
et que la convocation avait été faite le 26 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 mars 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE\_LOTS 2 & 5**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exécution des  
travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, afin de tenir compte des travaux spécifiques dus à des  
difficultés et sujétions d'ordre technique et afin de pouvoir régler les prestations complémentaires non  
prévues dans le marché initial, la conclusion d'avenants s'avère nécessaire pour les lots 2 charpente  
bois et 5 plâtrerie - isolation – peinture.

Vu le code de la commande publique,  
Vu les délibérations du conseil municipal n° 21/2021 du 20 avril 2021 et 28/2021 du 4 juin 2021 portant  
attribution des différents lots du marché de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 35/2021 du 13 septembre 2021 autorisant la signature d'un  
avenant au marché pour le lot 2 charpente bois,  
Vu les délibérations du conseil municipal n° 56/2022 du 8 décembre 2022 et n° 47/2023 du 10  
novembre 2023 autorisant la signature d'avenants au marché pour le lot 5 plâtrerie – isolation –  
peinture,

M. le Maire rappelle que :

- L'entreprise Cyril Meyrial-Lagrange est attributaire du lot n° 2 charpente bois pour un montant de  
23.886,31 € HT ;
- L'entreprise Auvergne Isoplac est attributaire du lot n° 5 plâtrerie - isolation – peinture pour un  
montant de 48.048,08 € HT (tranches ferme et conditionnelle + option).

Préfecture du Cantal  
Date de reception de l'AR: 13/03/2024  
015-211501887-DE\_2024\_002\_01-DE

Les modifications, non comprises au marché initial, consistent :

- Pour le lot 2, en la mise en œuvre d'un solivage bois sur l'ensemble de la surface en combles du logement et de la salle communale suite à la réfection totale de la charpente non comprise au marché initial et comprenant doubleaux, muralières périphériques, solivage et chevêtres en support en sous face du plafond CF 2h et chemin de visite sur plancher OSB en combles perdus.

Surcoût de ces travaux : 6.916,00 € HT soit 8.299,20 € TTC.

- Pour le lot 5, en la réalisation de travaux de peinture sur les menuiseries bois extérieures (portes, fenêtres et volets) de la salle communale et du logement.

Surcoût de ces travaux : 10.104,98 € HT soit 12.125,98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

● **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants suivants ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Lot 2 – charpente bois : solivage bois sur toute la surface du bâtiment et plancher OSB pour passage service.

Montant après avenant 1 : 23.886,31 € HT (28.663,57 € TTC)

Avenant n° 2 : 6.916,00 € HT (8.299,20 € TTC)

Nouveau montant : 30.802,31 € HT (36.962,77 € TTC)

Lot 5 – plâtrerie - isolation – peinture : peinture 3 couches sur menuiseries bois extérieures.

Montant après avenants 1 et 2 (tranches ferme et conditionnelle + option) : 48.048,08 € HT (57.657,69 € TTC)

Avenant n° 3 : 10.104,98 € HT (12.125,98 € TTC)

Nouveau montant : 58.153,06 € HT (69.783,67 € TTC) tranches ferme et conditionnelle + option

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU



Préfecture du Cantal  
Date de reception de l'AR: 13/03/2024  
015-211501887-DE\_2024\_002\_01-DE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**AVENANT N° 2 lot n° 2 charpente bois <sup>1</sup>**

**EXE10**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Saint-Georges \_ 2 Place de l'Église, Le Bourg 15100 SAINT-GEORGES  
Tél : 04.71.60.09.91 / email : [mairie-stgeorges@orange.fr](mailto:mairie-stgeorges@orange.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ETS MEYRIAL-LAGRANGE Cyril \_ 9 rue de La Tranchée, ZA Rozier Coren 15100 SAINT-FLOUR  
Tél : 06.30.60.44.38 / Email : [cyrilmeyriallagrange@orange.fr](mailto:cyrilmeyriallagrange@orange.fr)  
SIRET : 437 619 398 00021

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Lot n° 2\_ Charpente bois : restauration et aménagement de l'ancien presbytère de Saint-Georges

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 avril 2021 / réf marché : 2021-01

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 9 mois + reconduction de 25 mois.

■ Montant du marché public après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 23.886,31 €
- Montant TTC : 28.663,57 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur  
**EXE10 – Avenant** (marché 20

**ANCIEN CODE DES MAR**

Date de transmission de l'acte: 13/03/2024  
Date de réception de l'AR: 13/03/2024  
015-211501887-DE\_2024\_002\_01-DE  
A G E D I

## D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Mise en œuvre d'un solivage bois sur l'ensemble de la surface en combles du logement et de la salle communale suite à la réfection totale de la charpente non comprise au marché initial et comprenant doubleaux, muralières périphériques, solivage et chevêtres en support en sous face du plafond coupe-feu 2h et chemin de visite sur plancher OSB en combles perdus.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
*(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6.916,00 €
- Montant TTC : 8.299,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 28,95 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (tranches ferme et conditionnelle + option) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 30.802,31 €
- Montant TTC : 36.962,77 €

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Cyril MEYRIAL-LAGRANGE, gérant	Saint-Flour	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.







MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

**AVENANT N° 3 lot n° 5 plâtrerie - isolation - peinture <sup>1</sup>**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Saint-Georges \_ 2 Place de l'Église, Le Bourg 15100 SAINT-GEORGES  
Tél : 04.71.60.09.91 / email : [mairie-stgeorges@orange.fr](mailto:mairie-stgeorges@orange.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL Auvergne ISOPLAC \_ Le Sailhant 15100 ANDELAT  
Tél : 04.71.60.91.29 / Email : [auvergne-isoplac@orange.fr](mailto:auvergne-isoplac@orange.fr)  
SIRET : 49924951400021

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Lot n° 5\_ Plâtrerie – isolation – peinture : restauration et aménagement de l'ancien presbytère de Saint-Georges

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27 avril 2021 / réf marché : 2021-01

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 9 mois + reconduction de 25 mois.

■ Montant du marché public (tranches ferme et conditionnelle + option) après avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 48.048,08 €
- Montant TTC : 57.657,69 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur  
**EXE10 – Avenant** (marché 20

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Peinture 3 couches sur menuiseries bois extérieures refaites à neuf : 1 porte d'accès logement, 2 portes accès cave et 2 portes accès salle communale, 11 fenêtres baies, 11 paires de volets bois extérieurs, compris reprise quincaillerie logement et salle communale non compris au marché initial.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
*(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10.104,98 €
- Montant TTC : 12.125,98 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 21,03 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (tranches ferme et conditionnelle + option) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 58.153,06
- Montant TTC : 69.783,67

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. GELY, gérant mandataire	Andelat	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

# SARL CUSSAC Daniel et David

6 rue du Cézallier  
15100 Saint Flour  
Tél : 0471603626  
Site web : www.cussac-daniel-david.fr  
Email : dscussac@orange.fr



## Adresse Livraison/Chantier

MAIRIE  
Le Bourg  
15100 ST GEORGES

MAIRIE DE SAINT GEORGES  
MAIRIE  
Le Bourg  
15100 ST GEORGES

<b>Devis</b>		<b>Numéro</b> DE2022437
<b>Date : 18/01/2024</b>		
<b>Code client</b>	<b>Date de validité</b>	<b>Mode de règlement</b>
CL00169	18/03/2024	Chèque au comptant

Référence : Travaux supplémentaires rénovation du presbytère

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
<b><u>Travaux supplémentaires</u></b>					
11 paires de volets + 5 portes					
- Forfait peinture	80,20	M2	69,90	5 605,98	20,00
dépose + repose peintures noir	11,00	U	45,00	495,00	20,00
11 fenêtres bois					
peinture 2 faces (2 couches)	11,00	U	364,00	4 004,00	20,00
Total Travaux supplémentaires	1		10 104,98	10 104,98	

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis, il ne sera encaissé qu'au commencement des travaux. Suite aux nombreuses augmentations des prix des matériaux, nous nous réservons la possibilité de répercuter celles ci si la hausse est trop importante. Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance Aviva N°76057675 située 21 avenue du Lioran 15100 SAINT FLOUR, valable en France métropolitaine.

IBAN : FR76 1871 5002 0008 0001 4825 302

QUALIBAT RGE N°E-E134024

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	10 104,98	2 021,00

Total HT	10 104,98
Total TVA	2 021,00
Total TTC	12 125,98
Acomptes	0,00
Net à payer	12 125,98 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)



Siret : 50923472000027 - APE : 4331Z - RCS : 509234720 RCS Aurillac

Date de transmission de l'acte: 13/03/2024

Date de réception de l'AR: 13/03/2024

015-211501887-DE\_2024\_002\_01-DE

A G E D I

# Conditions générales de vente

## 1. VALIDITE DE L'OFFRE

La présente proposition est valable dans un délai de 2 mois à partir de la date d'établissement du devis. Au-delà, CUSSAC Daniel et David se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition.

## 2. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

CUSSAC Daniel et David se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées ci-après jusqu'au paiement intégral de leur prix et principal et intérêts. L'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

## 3. RÉDUCTION DE PRIX

Pas d'escompte pour tout paiement anticipé.

## 4. FORCE MAJEURE

CUSSAC Daniel et David n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, de matière première ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves de transport, des services postaux.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre les obligations contractuelles de CUSSAC Daniel et David.

## 5. RÉCEPTION DES TRAVAUX

Dès l'achèvement des travaux, CUSSAC Daniel et David proposera au client de signer un procès-verbal de réception, document obligatoire pour valider le point de départ de la période de garantie de parfait achèvement, de la garantie de bon fonctionnement et de la garantie décennale.

## 6. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux seront effectués conformément aux règles de l'art, en vigueur à la date de signature du devis. Les matériaux utilisés seront conformes aux normes de qualités et de choix prévus au devis, à défaut, un accord réciproque sera nécessaire.

CUSSAC Daniel et David refusera toute exécution de travaux non conforme aux règles de l'art et pourra refuser d'utiliser des matériaux ou produits fournis par le client.

## 7. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Sauf convention différente figurant au devis, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

- acompte de 30% à la signature du devis qui ne sera encaissé qu'au commencement du chantier
- Facturation à l'avancement des travaux

## 8. PÉNALITÉS DE RETARD

Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera ajoutée aux pénalités de retard en cas de procédure pour recouvrement (C.com., L.441-6 et D.441-5).

## 9. VENTE À DOMICILE

Lorsque le contrat est conclu hors établissement, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L221-18 à L221-28 du code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

## 10. RGPD

"les informations recueillies par le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise... (c'est à dire adhérente) et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et de garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail mentionnée ci-dessus, e, joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL)."

## 11. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Le client pour résoudre amiablement tout litige survenu lors de l'exécution des travaux, a la possibilité d'utiliser un mode de règlement amiable comme la médiation. La société CUSSAC Daniel et David vous transmettra le nom et les coordonnées de son médiateur à la première demande."

## 12. ASSURANCES

Les activités de la société CUSSAC Daniel et David sont couvertes par l'assurance AVIVA agence de Saint Flour située 21 avenue du Lioran 15100 SAINT FLOUR n° de tel : 0471600184 n° de contrat 76057675

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature

Date de transmission de l'acte: 13/03/2024

Date de réception de l'AR: 13/03/2024

015-211501887-DE\_2024\_002\_01-DE

A G E D I